



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2025 RÉGISSANT L'EAU POTABLE

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 juin 2025, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 639-2025 régissant l'utilisation de l'eau potable. Celui-ci remplace et abroge le Règlement numéro 623-2024.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 juin 2025.

Lucie Chevrier
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe